



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 51622

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur Conseil national consultatif des personnes handicapées créé par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et relevant de l'article L. 146-1 du code de l'action sociale et des familles. "Le jaune budgétaire" publié en annexe au PLF 2009, comportant la liste des commissions, instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, ne mentionne ni le coût de fonctionnement, ni aucune réunion tenue en 2005, 2006 et 2007 alors même qu'il indique un nombre de membres de 65. Il s'étonne que l'obligation d'information de l'Assemblée nationale ne soit pas satisfaite et lui demande donc de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de ce conseil, ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, s'il envisage de procéder à sa suppression.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51622

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5549

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)